

2017



EN ROUTE

VERS LE 65^E

CONGRÈS



1

**Sécuriser le revenu
tout au long de la vie**

2

**Développer l'économie et
créer des emplois de qualité**

3

**Lutter contre les
changements climatiques**

4

**Consolider les
services publics**

5

Renforcer la démocratie





LA PAROLE EST À VOUS

Le 65^e Congrès de la CSN se tiendra du 5 au 9 juin 2017. Il se déroulera dans un contexte politique particulièrement préoccupant.

Si le gouvernement du Québec respecte la Loi électorale qui établit des élections à date fixe, le prochain mandat de la CSN (2017–2020) sera ponctué d'une élection provinciale qui devrait se tenir le 1^{er} octobre 2018.

L'approche d'une élection générale est un bon moment pour susciter des discussions, voire une mobilisation, sur des enjeux importants pour la société québécoise. C'est dans cette perspective et afin de sonder le plus de membres possible que la CSN entame cette vaste consultation. Celle-ci devrait nous conduire à un ensemble de revendications de politiques publiques qui seront adoptées lors du prochain congrès. Ces revendications serviront à la production d'un manifeste ou d'une plateforme de revendications qui guidera nos actions dans les prochaines années.

L'objectif est de déterminer un nombre relativement restreint de revendications prioritaires. Le présent document propose neuf revendications regroupées sous cinq thèmes : sécuriser le revenu tout au long de la vie; développer l'économie et créer des emplois de qualité; lutter contre les changements climatiques; consolider nos services publics; renforcer la démocratie.

Ces enjeux et revendications ne sont pas limitatifs. Libre à vous d'en ajouter ou d'en supprimer. Nous souhaitons toutefois que ceux-ci soient discutés et débattus afin de mesurer leur pertinence et leur chance de susciter une adhésion et une volonté de changement.

Nous sommes convaincus d'une chose : si nous voulons obtenir des changements qui vont dans le sens des intérêts des travailleuses et des travailleurs, nous devons cibler nos revendications, utiliser toutes les tribunes pour marteler notre vision d'un Québec plus juste et égalitaire, susciter un débat public sur des enjeux prioritaires et mobiliser le plus largement possible.

Solidairement,

JACQUES LÉTOURNEAU
Président

Votre syndicat est convié à participer à cet exercice démocratique, que ce soit en exécutif, en conseil syndical, en assemblée générale. Chaque syndicat est artisan de sa consultation.

1

Sécuriser le revenu tout au long de la vie



Les politiques, programmes et législations permettant de sécuriser le revenu tout au long de la vie de l'ensemble de la population sont multiples. Pensons à l'accès à un emploi avec de bons avantages sociaux ou encore à des programmes sociaux comme l'aide sociale, l'assurance-emploi ou le Régime des rentes du Québec. Des lois du travail qui facilitent la syndicalisation et qui imposent des normes minimales de travail sont aussi essentielles.

Au fil des ans, nous l'avons dit et répété : la Loi sur les normes du travail ne répond pas aux enjeux du monde du travail actuel. Cette loi est entrée en vigueur le 16 avril 1980 dans un contexte où l'emploi permanent à temps plein pour une grande entreprise était encore dominant.

La Loi sur les normes du travail est particulièrement importante pour les milliers de travailleuses et de travailleurs qui ne sont pas syndiqués. Pour plusieurs d'entre eux, elle est ni plus ni moins leur contrat de travail.

Cela dit, il ne faut pas sous-estimer l'influence de cette loi sur les conditions de travail en milieu syndiqué. Par exemple, l'ajout de dispositions pour interdire les clauses de disparités de traitement fondées sur la date d'embauche a permis leur élimination dans nos conventions collectives. De la même façon, le fait qu'il soit possible d'accorder un traitement différent aux employé-es qui travaillent à temps partiel ou sur une base temporaire se traduit souvent par des iniquités selon le statut d'emploi dans nos conventions collectives. Avec la part grandissante occupée par les emplois atypiques (temps partiel, temporaire, autonome, pour une agence), cette situation est préoccupante.

La Loi sur les normes du travail est aussi très mal adaptée aux besoins grandissants de conciliation famille-travail-études. À cet égard, plusieurs aspects de la loi mériteraient d'être révisés : la durée de la semaine de travail, l'encadrement des heures supplémentaires, le nombre de semaines de vacances, le nombre de congés, etc.

Finalement, on ne peut non plus passer sous silence le débat entourant le salaire minimum. Depuis le 1^{er} mai 2016, celui-ci est fixé à 10,75 \$ l'heure. À ce niveau, une personne qui travaille à temps plein (40 heures/semaine) gagne un revenu annuel inférieur au seuil de faible revenu de 2015 (24 600 \$ par année pour une personne vivant seule dans une grande région métropolitaine). Pour combattre adéquatement le phénomène des travailleuses et des travailleurs pauvres, un relèvement du salaire minimum est essentiel. La CSN est engagée dans une campagne pour que celui-ci soit augmenté à 15 \$ l'heure le plus rapidement possible. Cette hausse profiterait à environ 1 million de personnes dont le salaire horaire est inférieur à 15 \$ l'heure, soit environ 25 % des salarié-es québécois. Cette hausse aurait aussi un effet d'entraînement pour les personnes dont la rémunération est légèrement supérieure à ce niveau.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

— **La Loi sur les normes du travail** fixe les conditions minimales de travail auxquelles les salarié-es ont droit. Elle touche une foule d'aspects, dont le salaire, la durée du travail, les vacances, les jours fériés, les congés annuels, les vacances, l'avis de licenciement collectif, etc.

— **Près de 75 % des employé-es** travaillant dans le secteur privé ne sont pas syndiqués, ce qui représente environ 2 millions de personnes.

— **En 2015, plus d'une personne sur trois** (37,4 %) occupait un emploi atypique. Dans la majorité des cas, ce sont des femmes, des jeunes ou des personnes immigrantes.

— **La croissance des emplois atypiques** est clairement associée à la montée des inégalités sur le marché du travail observée ces dernières décennies¹.

SUR LE SALAIRE MINIMUM

— **Le 1^{er} mai 2016, le taux horaire du salaire minimum** au Québec a augmenté d'un petit 0,20 \$, passant de 10,55 \$ à 10,75 \$, soit une hausse de 1,9 %.

— **Depuis de nombreuses années maintenant**, une personne qui travaille 40 heures par semaine au salaire minimum gagne un revenu annuel inférieur au seuil de faible revenu. Présentement, le manque à gagner est de plus de 2 250 \$ par année.

— **En 2015, 211 500 employé-es**, dont une majorité de femmes (56,7 %), travaillaient au salaire minimum.

SUR LA CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES

— **La Loi sur les normes du travail** ne facilite pas la conciliation famille-travail-études : le droit de refuser de faire des heures supplémentaires est limité ; les employeurs ne sont pas obligés de donner les horaires de travail à l'avance ; la loi prévoit un maximum de trois semaines de vacances annuelles après cinq ans de service pour le même employeur. De plus, l'employeur peut décider de la date de prise des vacances sans égard à la situation familiale ; la loi accorde dix congés par année pour raisons familiales ou parentales, mais ceux-ci ne sont pas rémunérés.

SUR LES DISPARITÉS DE TRAITEMENT

— **La loi interdit** d'accorder des conditions de travail moins avantageuses en fonction de la date d'embauche. Mais elle ne fait pas explicitement référence aux régimes de retraite. Résultat : des régimes de retraite à deux vitesses se développent (des régimes de retraite à prestations déterminées sont remplacés par des régimes à cotisation déterminée pour les employé-es embauchés après une date donnée).

— **Dans sa forme actuelle**, la Loi sur les normes du travail permet de donner à certains salarié-es des conditions de travail moins avantageuses que celles accordées à d'autres salarié-es qui font un travail semblable pour la seule raison qu'ils travaillent à temps partiel, de façon temporaire ou sur appel, ou par l'entremise d'une agence de placement. Alors que près de quatre employé-es sur dix (37,4 %) occupent un emploi atypique, l'impact est considérable.

RECOMMANDATION

Afin de sécuriser le revenu tout au long de la vie, la CSN propose de revendiquer en priorité :

— **Une réforme majeure de la Loi sur les normes du travail et de ses règlements (salaire minimum, congés, vacances, équité de traitement, licenciement collectif, etc.).**

1. Voir notamment les deux études de l'OCDE sur les inégalités. OCDE, *Croissance et inégalité*, 2008, et *Toujours plus d'inégalité : pourquoi les écarts de revenus se creusent*, 2011.

2

Développer l'économie et créer des emplois de qualité



L'accès de toutes et de tous à un emploi de qualité a toujours été au cœur des luttes syndicales. Les années où le taux de chômage au Québec se maintenait au-dessus des 10 % semblent bien loin. Cela dit, tout est loin d'être parfait. Le déficit d'emploi est tenace. En 2015, le Québec comptait plus de 337 000 personnes en recherche d'emploi pour un taux de chômage de 7,6 %.

De plus, la qualité des emplois n'est pas toujours au rendez-vous. La création d'emplois atypiques, c'est-à-dire à temps partiel, temporaire, autonome ou pour une agence de placement, est une tendance lourde.

Le gouvernement peut et doit encourager la création d'emplois productifs et qualifiés.

Pour y arriver, différentes actions doivent être mises en place. L'accès à l'éducation et à la formation continue, spécialement pour les personnes peu qualifiées, est un élément essentiel pour obtenir un emploi de qualité ou pour se maintenir en emploi.

Toute personne qui le souhaite, qu'elle soit en emploi ou non, doit pouvoir rehausser son niveau de qualification de façon à élargir ses perspectives d'emploi. À cet égard, une attention particulière doit être portée sur les compétences de base (littératie, numératie, TICs). Les travailleuses et travailleurs qui éprouvent des difficultés de lecture, de calcul ou qui ont des problèmes avec les nouvelles technologies, ainsi que celles et ceux qui ne maîtrisent pas suffisamment le français, sont particulièrement vulnérables.

Le gouvernement doit cesser de déresponsabiliser les employeurs comme il l'a fait en amputant la loi du 1 %.

Cependant contrairement à ce que prétend le discours patronal, relayé par le gouvernement libéral, les problèmes actuels sur le marché du travail ne découlent pas essentiellement d'une mauvaise adéquation formation/emploi. À l'heure actuelle, même en supposant un parfait arrimage entre les qualifications des chômeuses et des chômeurs et les exigences des employeurs, il y aurait toujours un nombre d'emplois disponibles insuffisant pour atteindre le plein emploi. Les personnes à la recherche d'un emploi dépassent largement le nombre de postes vacants.

Une partie de la solution à la pénurie d'emplois de qualité dans l'ensemble des régions du Québec réside dans la relance d'un secteur manufacturier fort et diversifié.

Depuis le début des années 2000, le secteur manufacturier a été passablement malmené. De 2002 à 2015, il s'est perdu plus de 160 000 emplois dans ce secteur. Le Québec est toujours en attente d'une politique industrielle cohérente qui donne à l'État un rôle proactif. Cette politique doit évidemment s'assurer que les mesures et aides accordées, par exemple en recherche et développement, se traduisent par la création d'emplois dans des activités de fabrication au Québec et non à l'extérieur.

Afin de garantir et de soutenir le développement économique et social dans l'ensemble du Québec, les régions doivent pouvoir compter sur la participation des groupes représentatifs de la société civile (organisations syndicales, groupes communautaires et environnementaux, organismes jeunesse, groupes de femmes, patronat, économie sociale, milieu coopératif, milieu agricole, etc.), sur des instances véritablement démocratiques et sur des ressources financières adéquates.

Or, en abolissant les conférences régionales des élus (CRÉ) et en permettant la fermeture des centres locaux de développement (CLD), le gouvernement de Philippe Couillard a non seulement réduit les ressources financières des régions, il a mis la hache dans un modèle de développement économique et régional qui avait pourtant fait ses preuves.

Le gouvernement du Québec doit « faire marche arrière » et renforcer la démocratie régionale en instituant des lieux de discussion et de décision dans l'ensemble des régions du Québec avec la présence des principaux acteurs sociaux et économiques. La mise en place d'une nouvelle structure régionale de concertation s'impose.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

- **Le taux de chômage** est très différent d'une région à l'autre, allant de 14,7 % en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine à 10,5 % à Montréal et à 4,7 % dans la Capitale-Nationale.
- **Le chômage touche** aussi différemment les personnes selon leur sexe, leur âge, leur origine ou leur niveau de scolarité. Le taux de chômage est de 8,5 % pour les hommes, contre 6,6 % pour les femmes. Il se situe à environ 11 % pour les immigrantes et immigrants et à 13 % pour les jeunes de moins de 25 ans.
- **Depuis la crise économique de 2008**, la durée moyenne de chômage a progressé. Elle atteignait 24,4 semaines en 2015 contre 19,9 semaines en 2007.
- **Près d'une personne sur cinq** (19 %) âgée entre 16 et 65 ans au Québec, soit près d'un million de personnes, affiche actuellement de très faibles compétences en écriture, en lecture, en calcul.
- **Au Québec, les coûts relatifs à l'analphabétisme** sont estimés annuellement à plus de 7 milliards de dollars, soit 2 % de son produit intérieur brut (PIB).
- **Entre 2002 et 2015, la part des emplois manufacturiers** dans l'emploi total est passée de 18 % à 12 %.
- **Certaines régions ont été particulièrement touchées**, c'est le cas de Montréal (-59 000), de la Montérégie (-35 500), de l'Estrie (-11 900), et de Chaudière-Appalaches (-10 600).
- **Un secteur manufacturier fort** a des effets structurants sur la richesse créée, sur l'utilisation des nouvelles technologies, sur l'innovation tant au plan des façons de produire que des biens fabriqués, sur la recherche et développement, etc. Ce secteur a un effet d'entraînement important sur l'ensemble de l'économie et sur le développement territorial.
- **En 2014, dans le contexte de l'austérité budgétaire**, le gouvernement libéral a centralisé les responsabilités du développement local et régional aux mains des municipalités régionales de comté (MRC) en abolissant les conférences régionales des élus (CRÉ) et en autorisant la fermeture des centres locaux de développement (CLD). Résultat : sauf si certaines MRC en décident autrement, les groupes représentatifs de la société civile, dont les organisations syndicales, sont carrément écartés des instances politiques chargées d'assurer le développement de leurs communautés et de leur territoire.

RECOMMANDATIONS

Afin d'assurer un emploi de qualité pour toutes et pour tous dans l'ensemble des régions du Québec, la CSN propose de revendiquer en priorité :

- **Un droit à la formation continue et au perfectionnement tout au long de la vie.**
 - **Une politique industrielle qui appuie des entreprises ou des filières industrielles avec des exigences de création ou de maintien d'emplois de qualité au Québec, notamment dans des activités de 2^e et de 3^e transformation et dans le respect de l'environnement.**
 - **Un renforcement de la participation des principaux acteurs sociaux et économiques dans le développement des régions du Québec.**
-

3

Lutter contre les changements climatiques



Rares sont les personnes qui contestent que la lutte contre les changements climatiques représente l'un des défis importants des prochaines décennies. Une réduction substantielle de nos émissions de gaz à effet de serre ne pourra se réaliser sans que le monde opère une transition énergétique visant à éliminer notre dépendance au pétrole. Le Québec a l'avantage de pouvoir compter sur des sources d'énergie propres et renouvelables.

Par contre, il faut admettre que la réduction de notre consommation de pétrole n'est pas une mince tâche. Environ 75 % de la totalité des produits utilisés à des fins énergétiques est consommé dans le secteur des transports. À l'heure du juste à temps, et de l'auto en solo, la transition apparaît plus incertaine si des actions concrètes combinées à des ressources financières adéquates ne sont pas déployées. En avril 2016, le gouvernement libéral a présenté sa Politique énergétique 2030 qui devrait favoriser cette transition. Malgré des cibles ambitieuses, la stratégie manque de moyens. Force est de constater que la lutte contre les changements climatiques écope aussi des mesures d'austérité.

Autre élément préoccupant, la question de l'emploi et de la protection des travailleuses et des travailleurs est complètement négligée. Nul doute que l'abandon des énergies fossiles aura des répercussions sur l'emploi. Ce virage nécessaire peut être créateur d'emplois, mais affectera aussi des activités existantes. La transition énergétique exigera la mise en place de nouvelles technologies et de nouveaux procédés. Les travailleuses et travailleurs actuels, tout comme ceux qui seront appelés à prendre la relève, devront recevoir la formation adéquate pour acquérir ou actualiser leurs compétences et qualifications. L'intervention de l'État est nécessaire pour que cette transition soit juste et ne multiplie pas les laissés-pour-compte.

L'aide gouvernementale est aussi nécessaire pour encourager les entreprises à devenir des précurseurs dans la lutte contre les changements climatiques. Arrimés à une politique industrielle ambitieuse, le respect des politiques environnementales, l'obtention et le maintien de certifications, le développement et l'adoption de technologies propres deviennent un moteur de développement durable et non des contraintes coûteuses.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

— **Selon plusieurs scientifiques**, pour que la hausse moyenne des températures reste en deçà des 20 °C, il faudra renoncer à l'exploitation de certains gisements d'hydrocarbures.

— **Une transition juste implique, entre autres :**

- une planification des changements ;
- l'implication des travailleuses et des travailleurs dans les changements, incluant un droit d'information sur ce que les employeurs projettent de faire ;
- un accès à la formation, au développement des compétences et à des programmes d'aide à la transition ;
- des programmes de sécurité du revenu, notamment pour les salarié-es plus âgés qui pourraient avoir des difficultés à se maintenir en emploi ou à en retrouver un ;
- de l'aide financière pour les collectivités touchées.

— **Les consommateurs et les grands détaillants** sont de plus en plus soucieux du respect de l'environnement. Pour les entreprises, l'absence ou la perte de certifications environnementales peut signifier une baisse importante des ventes, mettre en péril des emplois et hypothéquer leur développement.

RECOMMANDATIONS

Afin de lutter contre les changements climatiques au Québec, la CSN propose de revendiquer en priorité :

- **Un plan d'action crédible visant l'élimination de notre dépendance aux hydrocarbures dans une perspective de transition juste.**
 - **Une stratégie gouvernementale pour aider les entreprises à développer et à utiliser des technologies propres ainsi qu'à respecter les certifications environnementales.**
-

4

Consolider les services publics



Les interventions de l'État doivent représenter la volonté collective et démocratique de la population. Une majorité de citoyennes et de citoyens sont attachés aux services publics. Au cours des derniers mois, plusieurs groupes et organisations de la société civile, dont la CSN, se sont opposés aux compressions et aux coupes dans les services publics découlant de la politique d'austérité du gouvernement libéral.

Les milliards de compressions dans les dépenses gouvernementales se sont traduits par des pertes de services pour les citoyennes et les citoyens et par de l'incertitude et des surcharges pour les salarié-es du secteur public. L'ensemble des services publics a été touché. On pense évidemment aux services de garde éducatifs, à l'éducation, à la santé, aux services sociaux et au transport collectif dans les régions. Or, il ne faut pas oublier le manque de ressources pour des missions aussi essentielles que la francisation dans les milieux de travail, l'intégration des immigrants, l'inspection environnementale, la construction de logements sociaux ou la lutte contre la pauvreté. Contrairement aux prétentions du gouvernement, plusieurs services publics souffrent aujourd'hui de sous-financement. Dans tous les secteurs, les besoins de réinvestissement sont criants.

Alors que le gouvernement libéral se félicite d'avoir atteint l'équilibre budgétaire et d'avoir retrouvé des marges de manœuvre, nous devons redoubler d'ardeur pour nous assurer d'un changement de cap. Rappelons que le gouvernement a dégagé cette marge de manœuvre budgétaire au détriment de l'accessibilité, de l'universalité et de la qualité des services publics. S'il persiste dans sa volonté d'accorder des baisses d'impôt aux particuliers et aux entreprises et de réduire rapidement le ratio dette/PIB, le Québec s'enlisera dans une austérité permanente. La privatisation des services publics et le recours à la tarification et au principe de l'utilisateur-payeur s'accroîtront. Résultat : le déficit zéro se réalisera au prix d'un déficit social.

À l'heure où des réinvestissements massifs dans les services publics sont nécessaires, le Québec doit définitivement tourner le dos à l'austérité. Le gouvernement doit stimuler la création d'emplois de qualité dans une perspective de développement durable. Il peut dépenser mieux et rechercher plus de revenus qu'il ne le fait actuellement, sans handicaper la croissance économique. Toute baisse d'impôt pour les entreprises et les particuliers, particulièrement les plus riches, doit être écartée. La consolidation des revenus à long terme est aussi nécessaire. L'intensification de la lutte contre l'évasion fiscale agressive et les paradis fiscaux, l'augmentation des prélèvements fiscaux auprès des entreprises, l'ajout de paliers d'imposition pour les plus fortunés et l'écofiscalité, sont autant de moyens à la disposition du gouvernement pour assurer un financement adéquat des services publics et des grandes missions de l'État.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

- **Entre 2014-2015 et 2015-2016**, les dépenses de programmes n'ont augmenté que de 0,4 %.
- **Tous les services publics et les missions de l'État** ont écopé du dogme de l'équilibre budgétaire et de la réduction du ratio dette/PIB.
- **La situation des finances publiques** ne justifiait pas les politiques d'austérité mises en œuvre par le gouvernement.

RECOMMANDATION

- Afin d'assurer l'universalité, l'accessibilité et la qualité des services publics, la CSN propose de revendiquer en priorité :**
- **Un réinvestissement dans les services publics accompagné d'une augmentation des revenus de l'État reposant, entre autres, sur :**
 - **la lutte contre l'évitement fiscal et les paradis fiscaux ;**
 - **l'instauration d'un impôt minimum pour les entreprises ;**
 - **l'ajout de paliers d'imposition pour les particuliers les plus fortunés.**
-

5

Renforcer la démocratie



Loin de s'estomper, le désabusement de la population québécoise à l'égard de la classe politique gagne du terrain. D'élection en élection, plusieurs personnes ne vont pas voter. Il est possible qu'une des causes favorisant cette abstention soit la certitude que leurs candidats n'ont aucune chance de l'emporter dans leur circonscription.

Notre mode de scrutin uninominal engendre des distorsions importantes entre le vote populaire et le nombre de sièges attribués à chaque parti politique. Sans régler tous les problèmes, la mise en place d'un mode de scrutin proportionnel mixte permettrait de mieux refléter la volonté populaire à l'échelle du Québec.

Cela dit, la vitalité démocratique ne se résume pas à une bonne participation électorale, peu importe le mode de scrutin. L'accès à une information diversifiée et de qualité est essentiel pour assurer des débats et des prises de position éclairés sur différents enjeux touchant notre vie collective et notre avenir comme société.

Dans un régime démocratique comme le nôtre, l'entreprise médiatique n'est donc pas une entreprise commerciale comme une autre. L'information qu'elle produit doit être d'intérêt public, sérieuse, fouillée et diversifiée. Or, la concentration des médias renforce la tendance à la commercialisation de l'information. La rentabilité, la volonté de séduire l'auditoire et d'accrocher les annonceurs prennent trop souvent le dessus sur le droit du public à l'information. Le recul de la production d'information d'intérêt public, du journalisme d'enquête, ou encore de la production d'information régionale ou internationale s'explique aussi par ce contexte.

La concentration des médias a aussi favorisé la convergence. Cette stratégie vise à regrouper les activités de presse, à produire une seule information qui circule ensuite à l'intérieur des différents médias d'une même entreprise. Son principal objectif est de baisser les coûts de main-d'œuvre pour accroître les profits. Pour le public, elle a toutefois pour résultat d'uniformiser l'information et de réduire la mission sociale des médias au profit de leur rentabilité financière.

À l'ère du numérique, les géants d'Internet, comme Facebook ou Google, accaparent une part toujours grandissante des revenus provenant du marché publicitaire. En plus de ne pas créer d'emplois au Québec, ces entreprises se contentent de relayer l'information produite par d'autres. Même lorsqu'elles choisissent d'investir l'univers numérique (sites Internet, applications pour tablettes ou téléphones intelligents), les médias traditionnels, notamment les quotidiens imprimés, sont confrontés à une décroissance de leurs recettes publicitaires qui fragilise leur développement et dans certains cas leur survie.

Dans ce contexte, l'État a le devoir, sinon l'obligation de prendre les mesures appropriées pour garantir à toutes et à tous l'accès à une information diversifiée et de qualité. Il doit jouer ce rôle par du financement ou de la réglementation.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

— **Bon nombre d'États ont pris des mesures** pour consolider leurs diffuseurs publics afin de leur permettre d'offrir un contenu de qualité et diversifié. Au Canada, en 2011, le gouvernement fédéral versait 33 \$ par habitant à Radio-Canada. Au Québec, le gouvernement provincial versait encore moins à Télé-Québec. C'est loin derrière la Norvège où le diffuseur public recevait un financement par habitant estimé à 180 \$. Toujours en 2011, on évaluait ce montant à 124 \$ en Allemagne, à 97 \$ au Royaume-Uni et à 68 \$ en France. Les écarts sont aussi importants pour l'aide aux journaux.

— **Alors que les recettes publicitaires des géants de l'Internet** augmentent, celles des médias traditionnels reculent de façon inquiétante. Entre 2003 et 2012, la part des investissements publicitaires sur Internet est passée de 0,9 % à 20,4 %.

RECOMMANDATIONS

Afin de renforcer la démocratie, la CSN propose de revendiquer en priorité :

- **Un mode de scrutin proportionnel mixte pour le Québec.**
 - **Une aide financière publique adéquate et des mesures réglementaires pour assurer la production d'une information de qualité et diversifiée au Québec.**
-

1

Sécuriser le revenu tout au long de la vie

Afin de sécuriser le revenu tout au long de la vie, la CSN propose de revendiquer en priorité :

Une réforme majeure de la Loi sur les normes du travail et de ses règlements (salaire minimum, congés, vacances, équité de traitement, licenciements collectifs, etc.).

Êtes-vous d'accord avec cette priorité ?
 Oui Non

Si oui, quels aspects de la Loi sur les normes du travail devraient être bonifiés en priorité ?

- Salaire minimum
- Vacances
- Congés pour responsabilités familiales
- Congés de maladie
- Heures supplémentaires
- Heures de travail
- Disparités de traitement
- Licenciements collectifs
- Autres

Pensez-vous que la CSN devrait mettre en avant d'autres priorités pour sécuriser le revenu tout au long de la vie ?

Oui Non

Si oui, lesquelles ?

2

Développer l'économie et créer des emplois de qualité

Afin d'assurer un emploi de qualité pour toutes et pour tous dans l'ensemble des régions du Québec, la CSN propose de revendiquer en priorité :

Un droit à la formation continue et au perfectionnement tout au long de la vie.

Êtes-vous d'accord avec cette priorité ?
 Oui Non

Une politique industrielle qui appuie des entreprises ou des filières industrielles avec des exigences de création ou de maintien d'emplois de qualité au Québec, notamment dans des activités de 2^e et de 3^e transformation et dans le respect de l'environnement.

Êtes-vous d'accord avec cette priorité ?
 Oui Non

Un renforcement de la participation des principaux acteurs sociaux et économiques dans le développement des régions du Québec.

Êtes-vous d'accord avec cette priorité ?
 Oui Non

Pensez-vous que la CSN devrait mettre en avant d'autres priorités pour développer l'économie et des emplois de qualité ?

Oui Non

Si oui, lesquelles ?

3

Lutter contre les changements climatiques

Afin de lutter contre les changements climatiques au Québec, la CSN propose de revendiquer en priorité :

Un plan d'action crédible visant l'élimination de notre dépendance aux hydrocarbures dans une perspective de transition juste.

Êtes-vous d'accord avec cette priorité ?
 Oui Non

Une stratégie gouvernementale pour aider les entreprises à développer et à utiliser des technologies propres ainsi qu'à respecter les certifications environnementales.

Êtes-vous d'accord avec cette priorité ?
 Oui Non

Pensez-vous que la CSN devrait mettre en avant d'autres priorités pour lutter contre les changements climatiques ?

Oui Non

Si oui, lesquelles ?

4

Consolider les services publics

Afin d'assurer l'universalité, l'accessibilité et la qualité des services publics, la CSN propose de revendiquer en priorité :

Un réinvestissement dans les services publics accompagné d'une augmentation des revenus de l'État reposant, entre autres, sur :

- La lutte contre l'évitement fiscal et les paradis fiscaux ;
- L'instauration d'un impôt minimum pour les entreprises ;
- L'ajout de paliers d'imposition pour les particuliers les plus fortunés.

Êtes-vous d'accord avec cette priorité ?
 Oui Non

Pensez-vous que la CSN devrait mettre en avant d'autres priorités pour consolider nos services publics ?

Oui Non

Si oui, lesquelles ?

5

Renforcer la démocratie

Afin de renforcer la démocratie, la CSN propose de revendiquer en priorité :

Un mode de scrutin proportionnel mixte pour le Québec.

Êtes-vous d'accord avec cette priorité ?
 Oui Non

Une aide financière publique adéquate et des mesures réglementaires pour assurer la production d'une information de qualité et diversifiée au Québec.

Êtes-vous d'accord avec cette priorité ?
 Oui Non

Pensez-vous que la CSN devrait mettre en avant d'autres priorités pour renforcer la démocratie ?

Oui Non

Si oui, lesquelles ?

csn.qc.ca/en-route

CHAQUE SYNDICAT EST ARTISAN DE SA CONSULTATION

Votre syndicat est convié à participer à cet exercice démocratique, que ce soit en comité exécutif, en conseil syndical, en assemblée générale.

Chaque syndicat est artisan de sa consultation.

Ce processus permettra d'élaborer un manifeste qui sera soumis au 65^e Congrès de la CSN, permettant ainsi à tous les syndicats du mouvement de poursuivre, ensemble, les discussions qui guideront nos actions pour les prochaines années.

MERCI !

Production :
Service des communications de la CSN

Photographies :
Clément Allard, Steve Gerecke, Michel Giroux,
Raynald Leblanc et Pascal Rathé

Impression : Graphiscan

2016

